



Ville de Lucciana

A Casa Cumuna

ARRETE CDV 2025/028 du 4 juin 2025
AUTORISANT LE DEPASSEMENT DE L'HEURE LEGALE DE FERMETURE
JUSQU'A 5 HEURES DU MATIN A L'OCCASION D'UNE SOIREE
EXCEPTIONNELLE, PREVUE LE 28 JUIN 2025

Le Maire de la commune de LUCCIANA,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212-1 et L.2212-2,
Vu le Code pénal,
Vu le code de la santé publique,
Vu la demande en date du 22 mai 2025, formulée par Monsieur GARCIA Pierre Vincent, gérant de l'établissement « Bleu comme un Jardin » sis Corsu di l'Aéroport à Lucciana 20290 Lucciana, sollicitant une autorisation pour dépasser l'heure légale de fermeture à l'occasion d'une soirée, le 28 juin 2025 jusqu'au 29 juin 2025 à 5 heures du matin.

Considérant le caractère exceptionnel de cet évènement

ARRETE

ARTICLE 1 : Monsieur GARCIA Pierre Vincent, gérant de l'établissement « Bleu comme un jardin » sis Corsu di l'Aéroport à Lucciana, organisateur de la soirée est autorisée à dépasser l'heure légale de fermeture, à l'occasion d'une soirée le 28 juin 2025 jusqu'au 29 juin 5 heures du matin.

ARTICLE 2 : L'organisateur devra prendre toutes les mesures afin d'éviter que soient troublés l'ordre et la tranquillité publics. L'autorisation de prorogation accordée par décision du maire pourra être révoquée à tout moment, en cas de trouble à l'ordre public ou d'atteinte à la santé.

ARTICLE 3 : L'exploitant devra se conformer aux obligations qui lui incombent en matière de sécurité et posséder une police d'assurance destinée à couvrir cette manifestation.

ARTICLE 4 : Le Directeur général des services de la commune et le commandant de la brigade de gendarmerie de BORGIO sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet de la Haute-Corse.

ARTICLE 5 : La présente décision est susceptible d'être contestée par la voie d'un recours pour excès de pouvoir présenté devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Fait à Lucciana, le 04 juin 2025

Po Le Maire,

Joseph GALETTI
Joseph GALETTI

